

CAPD du mardi 3 septembre 2019

La DASEN réagit à la déclaration préalable du **Snuipp-FSU qui dénonce la surcharge de travail qui incombe aux directrices.teurs**, en accédant à notre requête de maintien du même temps de décharge l'année qui fait suite à une fermeture de classe. Elle confirme le départ prévu en formation continue des directrices.teurs déjà en poste.

Elle répond aussi au **bilan négatif que le Snuipp-FSU fait des opérations de mouvement** de l'an passé, en s'excusant des conditions difficiles dans lesquelles il s'est déroulé. Elle nous convie à un Groupe de Travail pour faire le bilan de ce mouvement sur la période 1. Faites nous remonter vos remarques si besoin !

Ordre du jour :

- **Inéat/ Exéat:**

cf « déclaration préalable » du SNUipp-FSU

5 exéats actés à ce jour et 6 promesses d'exéat pour la Charente-Maritim qui ne seront pas validées. La DASEN explique que le département voisin veut faire entrer un collègue de Charente, sur profil hors du classement par barème et qu'elle s'y oppose.

Le Snuipp-FSU défend le respect du classement par barème plus juste et équitable.

1 inéat a été annulé sur demande de la collègue. 6 Inéats ont été validés, dont 1 lors de cette CAPD.

Il reste 5 promesses d'Inéat, impossible à suivre. La DASEN explique que le solde inéat / exéat doit être à l'équilibre, ce qui est le cas aujourd'hui. De plus la Charente est en surnombre de 13 enseignant.es à cette rentrée.

Le Snuipp-FSU dénonce cette logique comptable imposée par le Rectorat qui laisse en souffrance des collègues qui ayant un exéat et une promesse d'inéat avaient, de bonne foi, pensé faire leur rentrée en Charente.

A la demande du Snuipp-FSU, la DASEN informe que les promesses d'inéat restent valides jusqu'à mi-septembre. Les situations peuvent donc encore être réétudiées.

- **Ajustements de rentrée :**

cf « déclaration préalable » du SNUipp-FSU

Nous constatons que 2 postes de maître E sont libérés et non affectés pour l'instant. A ce jour, 4 postes de maître E sont non pourvus sur le département. **Les élu.es SNUipp s'alarment de cette situation et interrogent la DASEN sur le manque de candidat.es (formation exigeante et contraignante ; secteurs en charge trop important – distance et nb d'élèves).**

La DASEN s'engage à faire un point sur les RASED par circonscription et à réunir les IEN sur cette question.

50 collègues sont concernés par la phase d'ajustement. Les 13 collègues en surnombres restent affectés comme brigades provisoires en l'attente d'une autre affectation.

- **Questions diverses du Snuipp-FSU :**

1. une démission et une disponibilité actées cet été :

Le SNUipp interpelle l'administration sur la démission d'une collègue en tout début de carrière ayant eu des conditions de travail éprouvantes conséquentes entre autres à une fermeture de classe et à des élèves à besoins particuliers non pris en charge.

2. Le point sur l'ASH : - des postes non pourvus en RASED (cf *ajustements*)

- Actuellement 136 collègues sont en poste ASH, dont 30 faisant fonction et 9 en formation CAPPEI

- **AESH** : les contrats précaires sont transformés en CDD de 3 ans renouvelables une fois puis peuvent déboucher sur un CDI. Ces contrats prévoient que les AESH puissent travailler jusqu'à 32h hebdomadaires. Ceci a débouché sur beaucoup de démissions au cours de l'été. Ils sont mis à disposition d'un établissement et non d'un élève. Cette nouvelle organisation réduit les situations de service partagé. Ils ont été réunis par Mme Polès pour être informés sur leurs droits et leurs missions. **Le SNUipp-FSU dénonce la précarité des contrats.**

- **PIAL** : pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Ils sont pilotés par un établissement sur un secteur géographique qui gère un groupe d'AESH pour les établissements du primaire et du secondaire de ce secteur. La réforme se met en place cette année partiellement. 20 PIAL existent en Charente : 14 en collège dont 8 avec ULIS, 4 en école élémentaire, 1 en lycée technique, 1 en lycée professionnel. Environ 100 agents sont concernés.

3. Rendez-vous de carrière : L'application est de nouveau accessible. L'ensemble des enseignant.es concerné.es ont été informés par courriel dans leur boîte I-prof...**le snuipp-fsu déplore que certain.es ne l'aient été qu'au moment de la pré-rentrée.**

Pour être éligible à l'entretien de carrière, il faut avoir été promu :

6ème échelon :	du 1/09/18 au 31/08/19
8ème échelon :	du 1/03/18 au 28/02/19
9ème échelon :	du 1/09/18 au 31/08/19
Avis Hors classe :	être dans la 2ème année de 9ème échelon au 31/08/19

4. affectation des brigades le jour de la rentrée dans les écoles accueillant des PES : Cette demande émanait du Snuipp-FSU. L'administration nous informe que cela a été fait...mais le SNUipp sait que cela n'a pas été le cas ds toutes les circonscriptions...

5. L'ESPE devient INSPE, quels changements : Pas de modification de la formation initiale cette année. La nouvelle maquette de formation est en cours d'élaboration. Plus de 50 % de la formation sera consacrée aux fondamentaux (Lire/ écrire/ parler/ vire avec les autres). Les professionnels de l'Education seront d'avantage impliqués dans la formation. **Le Snuipp-FSU souhaite que les collègues accueillant des T1 soient informés de ce qu'ils appris (ou pas) pour pouvoir les accompagner.** La DASEN en tiendra compte pour envisager un travail spécifique avec les collègues.

6. Age de scolarisation : Les enfants nés entre le 1^{er}/01/16 et le 31/12/16 sont inscrits en PS. Les élèves nés entre le 01/01/17 et le 31/12/17 sont inscrits en TPS si l'école les accueille. Bref rien ne change ! La DASEN informera l'ensemble des école à ce sujet. Elle note que la scolarisation des enfants de 3 ans en Charente est la plus faible de l'académie : 94 %, ce qui l'interroge.

7. Rapprochement de ministères et fonctions publiques : -Le secrétariat général de proximité a pour objectif la mise en commun de moyens et non de personnels à ce jour. Ce qui explique que les représentants du personnels n'aient pas été associés aux groupes de travail.

- Un rapprochement Education Nationale et Ministère de la jeunesse et des sports se met en place sous l'autorité des recteurs et des préfets : l'objectif est de travailler ensemble sur des projets communs. Les représentants du personnels seront associés aux réunions.

8. **Ondes** fonctionnait très mal le lundi de la rentrée. **Le Snuipp-FSU fait remonter ce dysfonctionnement.** La DASEN en prend note.

9. **Note de service de rentrée dans les circonscriptions :**

Nous faisons remonter les questionnements des collègues :

- Concernant la demande du nom d'un suppléant de la directrice.teur : cette information est contenue dans la fiche école éditée par la dsden. **Le snuipp se fait préciser que ce n'est pas une nouvelle fonction.**

- Sur la question des demandes d'autorisations d'absence prévues d'élèves à faire par les parents et transmettre à l'IEN : c'est un outil qu'elle met à la disposition des équipes pour lutter contre l'absentéisme. Ce n'est pas un document à transmettre de manière systématique et obligatoire.